

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 V 251** Vœu relatif au 357-359 rue des Pyrénées.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu présenté par M<sup>me</sup> Frédérique CALANDRA et les élus du Groupe Socialiste et Apparentés, relatif au 357-359 rue des Pyrénées, et le vœu déposé par M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M<sup>me</sup> Raphaëlle PRIMET et les élu-es du Groupe Communiste - Front de Gauche, M. Jérôme GLEIZES et les élu-es du Groupe Ecologiste de Paris, relatif à l'immeuble situé 357-359 rue des Pyrénées ;

Considérant qu'un incendie s'est produit dans l'immeuble du 357-359 rue des Pyrénées le 25 septembre dernier, détruisant 4 appartements ;

Considérant qu'à l'origine ce bâtiment était un foyer d'hébergement de la Poste ;

Considérant l'état de dégradation de cet immeuble, géré par une SCI qui laisse le bâtiment se dégrader depuis de nombreuses années, causant le déclenchement de l'incendie ;

Considérant le caractère insalubre des 138 logements que compte l'immeuble, où vivent à la fois des personnes seules, mais également des familles dans des studios dont les surfaces varient entre 17 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> maximum ;

Considérant la situation sociale des ménages qui vivent pour certains dans une extrême précarité et connaissent des situations de sur-occupation alarmantes ;

Considérant que plusieurs familles ont d'ores et déjà constitué des dossiers de demande de logement social, et que certaines sont reconnues prioritaires selon la loi DALO du 5 mars 2007 ;

Considérant que cet immeuble est en vente depuis plus de 6 ans ;

Considérant que la Ville de Paris a tenté de préempter le bien suite à une Déclaration d'Intention d'Aliéner en 2010 mais n'a pas donné suite à l'issue de la procédure de fixation judiciaire du prix en 2013, impliquant aujourd'hui que la prochaine cession au même prix ne permettra pas à la collectivité de se porter acquéreur ;

Considérant le vœu voté en 2011 par les élus communistes et du Parti de Gauche du 20<sup>ème</sup> arrondissement qui demandait déjà que la Ville de Paris se porte acquéreur de cet immeuble ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- dans le cadre de la modification du PLU, une réserve pour le logement social soit inscrite au 357-359 rue des Pyrénées,
- la Ville de Paris engage, si les conditions juridiques sont réunies, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, pour l'acquisition, par voie d'expropriation, de l'immeuble en vue de son conventionnement,
- en cas d'appropriation publique suite à cette DUP, une attention particulière soit apportée aux situations familiales spécifiques des ménages dans le cadre du processus de relogement.